



**PLAN D'ACTION RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉ
EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE**

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Jun 2022

Production

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Rédaction et coordination des travaux

Catherine Gallant-Revelin, agente de planification, de programmation et de recherche
Direction des programmes santé mentale et dépendance

Soutien à la rédaction

Annick Leblanc, agente de planification, de programmation et de recherche
Direction des programmes santé mentale et dépendance

Références

Ce document est inspiré des documents suivants :

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action régional et communautaire intégré*, 2021, 25 pages.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*. 2020.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. *Plan communautaire 2014-2019, Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)*, Ville de Sherbrooke, 28 janvier 2015

Soutien administratif

Julie Chénard, adjointe de direction
Direction des programmes santé mentale et dépendance

© Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, 2022.

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à condition de mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES ANNEXES	5
NOTE AUX LECTEURS	6
REMERCIEMENTS	7
AVANT-PROPOS	8
PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE ET RÉALITÉS RÉGIONALES DE L'ITINÉRANCE	11
1.1 Éléments contextuels.....	11
1.2 Réalités de l'itinérance sur le territoire	12
1.3 Les grands apprentissages.....	22
DEUXIÈME PARTIE : ÉLABORATION DU PLAN INTÉGRÉ OU DES PLANS INTÉGRÉS	24
2.1 Structure de gouvernance	24
2.2 Processus de consultation.....	29
2.3 Actions à mener pour lutter contre l'itinérance.....	30
2.4 Plan d'investissement des sommes relatives au Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026	31
CONCLUSION	43
ANNEXE 1 - DÉFINITIONS	44
ANNEXE 2 - PLAN D'ACTION RÉGIONAL	45
ANNEXE 3 - RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE, POPULATION TOTALE, 2022	47
ANNEXE 4 - RÉPARTITION SELON LE SEXE, POPULATION TOTALE, 2022	48
ANNEXE 5 - INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES	49
BIBLIOGRAPHIE	56

LISTE DES ACRONYMES

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
DPDI-TSA-DP	Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique
DPJ-PJe	Direction de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse
DPSAPA	Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées
DPSMD	Direction des programmes santé mentale et dépendance
DPSPC	Direction du programme de santé physique et de la cancérologie
DSMER	Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche
DSPu	Direction de la santé publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PAII	Plan d'action interministériel en itinérance
PAISM	Plan d'action interministériel en santé mentale
PARCI	Plan d'action régional et communautaire intégré
PSL	Programme supplément au loyer
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
VCS	Vers un chez-soi

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Définitions

ANNEXE 2 : Plan d'action régional

ANNEXE 3 : Répartition par groupe d'âge, population totale, 2022

ANNEXE 4 : Répartition selon le sexe, population totale 2022

ANNEXE 5 : Indicateurs socioéconomiques

ANNEXE 6 : Données – Ressources du milieu

NOTE AUX LECTEURS

Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte, et ce, sans intention discriminatoire.

Prendre note que le présent document est inspiré du *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent (2020)*. Certaines sections ont été reprises intégralement et ont été intégrées au présent document.

REMERCIEMENTS

La publication du présent *Plan d'action régional et communautaire intégré* (PARCI) a été rendue possible grâce à l'engagement soutenu des partenaires oeuvrant dans les organismes communautaires ainsi que dans les différentes directions cliniques du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS du Bas-Saint-Laurent). Leur participation à cette démarche de consultation a su mettre en lumière les enjeux et besoins des citoyens et citoyennes sans domicile fixe qui se trouvent dans la région. L'expertise de chacun des acteurs clés en itinérance a ainsi permis de dresser un portrait des différentes formes d'itinérance rencontrées sur le territoire bas-laurentien.

Nous tenons plus particulièrement à remercier les membres du comité stratégique et ceux des comités tactiques. Leur précieuse contribution aux différents travaux entourant le déploiement du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* mérite d'être soulignée. Grâce à leur implication dans ce projet ambitieux et à leur vision macroorganisationnelle, de nouveaux services de qualité seront dispensés auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Finalement, nous tenons à remercier Madame Claudie Deschênes, directrice des programmes santé mentale et dépendance, ainsi que l'équipe ministérielle de la Direction des services en dépendance et en itinérance pour le soutien offert à travers ce processus.

AVANT-PROPOS

Les efforts déployés pour lutter contre le phénomène de l'itinérance sont multiples et sont réalisés par une variété d'acteurs qui ont à cœur de venir en aide aux personnes les plus vulnérables de la société. Pour ce faire, de nombreux travaux ont été menés par les différents paliers gouvernementaux et ont permis de guider les communautés du Québec dans la mise en œuvre d'actions structurantes en matière d'itinérance.

En 2014, le gouvernement du Québec déposait la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* afin de se doter d'une stratégie globale visant à prévenir et contrer l'itinérance au Québec. Cette politique inclut tous les acteurs concernés par le phénomène, en plus de les responsabiliser quant aux actions à mener, tous ensemble, pour contribuer à la diminution de l'itinérance. Les 5 axes prioritaires agissent sur différents facteurs, tant individuels que sociaux, qui sont susceptibles d'amener l'individu à vivre un épisode d'itinérance. Cette politique détient une vision globale et analyse la rupture sociale sous différents angles tels que le logement, les soins de santé et de services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, la cohabitation sociale ainsi que les enjeux liés à la judiciarisation.

Avec la pandémie de COVID-19, le phénomène de l'itinérance s'est accentué et a mis en lumière la stigmatisation ainsi que de multiples injustices vécues par cette population. Ces différents enjeux ont confirmé l'importance de considérer l'expertise de l'ensemble des acteurs impliqués et de miser sur la concertation intersectorielle pour prévenir et intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La *Politique nationale de lutte à l'itinérance* contribue donc à la responsabilisation de chaque membre de la société en regard des différents parcours pouvant mener à l'itinérance ou faisant obstacle à la sortie de la rue.

Plus précisément, la vision de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* s'appuie sur six principes directeurs. Ces derniers permettront de guider les actions qui seront déployées sur le territoire bas-laurentien dans les prochaines années :

- 1) Reconnaître le pouvoir d'agir des personnes concernées et le renforcer;
- 2) Considérer les personnes comme des citoyens et des citoyennes à part entière;
- 3) Se responsabiliser collectivement : une stratégie globale;
- 4) Miser sur une approche d'accompagnement et de soutien;
- 5) Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses;
- 6) Assurer un leadership interministériel et une concertation intersectorielle.

La Politique nationale de lutte à l'itinérance

6 principes directeurs

- Reconnaître le pouvoir d'agir sur les personnes concernées et le renforcer
- Considérer les personnes comme des citoyens et des citoyennes à part entière
- Se responsabiliser collectivement : une stratégie globale
- Miser sur une approche d'accompagnement et de soutien
- Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses
- Assurer un leadership interministériel et une concertation intersectorielle



En 2018, afin de mettre en œuvre ces actions et d'intensifier l'offre de services en itinérance, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a élaboré la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*. Cette stratégie se veut spécifique aux enjeux liés à la santé et aux services sociaux.

En cohérence avec ces documents, le nouveau *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* a été déployé afin de prévenir et contrer le phénomène de l'itinérance au Québec. Ce plan d'action novateur repose sur 3 orientations de nature transversale et implique la mobilisation d'une pluralité d'acteurs concernés par la lutte au phénomène de l'itinérance. Plus précisément, le plan d'action repose sur les trois orientations suivantes :

- 1) La prévention;
- 2) L'accompagnement;
- 3) L'intersectorialité.

Par le biais de ces axes transversaux et des différents partenaires institutionnels interpellés dans la mise en œuvre du plan d'action, il est possible de constater que les différentes mesures s'appuient sur une prise en compte de l'individu dans sa globalité, mais reposent également sur une vision intégrée des soins et services à dispenser. Ultimement, ce sont les besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui doivent guider le déploiement des actions en matière d'itinérance.

Ce faisant, le présent **Plan d'action régional et communautaire intégré** (PARCI) tient notamment compte des objectifs ministériels, mais également des priorités régionales qui ont été identifiées par les principaux acteurs du Bas-Saint-Laurent en matière d'itinérance. Par conséquent, il est

souhaité que la région puisse développer, par le biais de ce document, une lecture commune de la façon dont ce phénomène s'actualise sur le territoire bas-laurentien. Nous portons la conviction que celui-ci demeure une référence pour permettre la mise en œuvre d'actions prioritaires, structurantes, communes et collectives pour lutter contre l'itinérance.

Dans un dernier temps, il importe de souligner que le *Plan d'action régional et communautaire intégré* s'appuie sur le *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent* (CISSS BSL, 2020) qui résulte d'une vaste consultation réalisée en 2019. Malgré les changements observés au cours des deux dernières années, plusieurs enjeux et besoins relevés dans le cadre du dernier exercice de planification communautaire persistent et nécessitent d'être adressés.

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE ET RÉALITÉS RÉGIONALES DE L'ITINÉRANCE

1.1 Éléments contextuels

Entente Canada-Québec : VCS et les obligations rattachées

En 1999, l'Initiative nationale des sans-abri est mise sur pied par le gouvernement fédéral. Elle est ensuite rebaptisée « Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ».

En 2019, le gouvernement du Canada lance le Programme *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, qui a comme objectif d'appuyer des projets visant à prévenir et à réduire l'itinérance dans les différentes provinces du pays. La même année, les gouvernements provincial et fédéral conviennent d'une Entente visant à baliser la mise en œuvre du Programme. Plus précisément, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) se sont vus confier la coordination du programme, la concertation et la mobilisation intersectorielle dans leur région respective en matière d'itinérance.

Par le biais de cette Entente, les CISSS et les CIUSSS visés par le volet de financement Communauté Désignée (CD) détenaient l'obligation de réaliser un exercice de planification communautaire et d'impliquer les partenaires clés en matière d'itinérance dans ce processus. Malgré le fait que la région du Bas-Saint-Laurent ne soit pas visée par cette obligation, n'ayant pas de Communauté Désignée sur le territoire, il apparaît néanmoins pertinent de mettre en place un processus de consultation des principaux acteurs concernés afin d'identifier les priorités régionales en matière d'itinérance, et ce, dans l'optique de guider le déploiement du nouveau *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*.

Plan d'action interministériel 2021-2026

Tel que mentionné par le MSSS (MSSS, 2021) : « Le plan d'action 2015-2020 a permis aux différents acteurs de s'informer, se responsabiliser et se mobiliser vis-à-vis de l'itinérance, le défi, cette fois, sera de faire ensemble un pas dans la même direction ».

Pour ce faire, le MSSS a lancé, à l'automne 2021, un nouveau plan d'action interministériel qui réunit l'ensemble des partenaires impliqués dans la lutte à l'itinérance, en adoptant une approche de type transversal. Ce plan d'action ambitieux représente un point tournant important pour le Bas-Saint-Laurent puisque pour la première fois, la région recevra du financement pour mettre en œuvre certaines mesures phares du plan d'action.

C'est dans ce contexte que la pertinence de réaliser le présent *Plan d'action régional et communautaire intégré*, qui s'avère être en cohérence avec les orientations nationales, s'inscrit.

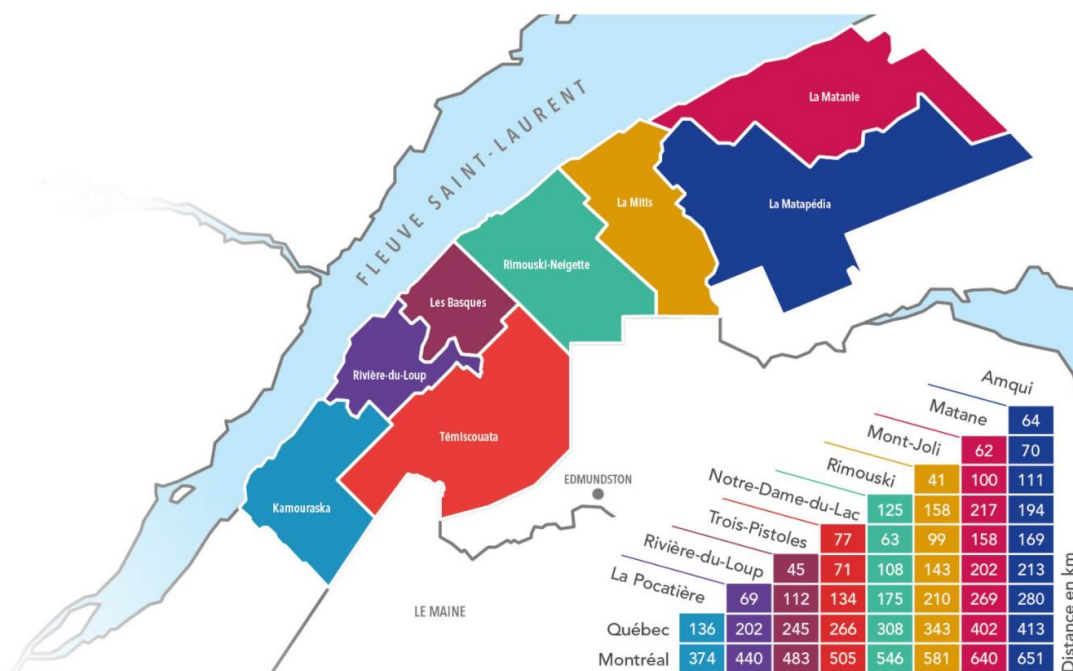
1.2 Réalités de l'itinérance sur le territoire

Pour mieux comprendre les enjeux vécus sur le territoire en matière d'itinérance, il importe de préciser les caractéristiques de la population desservie ainsi que les particularités propres à la région. En effet, les données sociodémographiques permettent de définir les positions sociales et l'influence qu'elles peuvent avoir sur les individus ou certains groupes vulnérables. Entre autres, le Bas-Saint-Laurent se distingue par son vaste territoire, éloigné des grands centres. Il s'agit d'une région touristique prisée par les Québécois, qui connaît une forte augmentation de son achalandage étant donné le contexte pandémique. Cette réalité se répercute également auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui transitent par le Bas-Saint-Laurent de façon cyclique, notamment en période estivale.

1.2.1 Portrait général de la population desservie

Le territoire desservi

La région du Bas-Saint-Laurent s'étend sur une superficie totale¹ de 22 188,19 km². Il s'agit ainsi d'un petit volume de population répartie sur un vaste territoire avec une densité de 9,0 habitants/km².



Source : CISSS du Bas-Saint-Laurent (2019)

Selon les perspectives démographiques, la population² bas-laurentienne s'établit en 2022 à 197 163 habitants, répartie presque à parts égales d'hommes (99 112) et de femmes (98 551). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent un peu plus du quart de la population totale (28 %), ce qui en fait une population vieillissante. L'annexe 3 présente une

¹ Institut de la statistique du Québec. *Profil des régions, 2015.*

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_01/region_01_00.html

² Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061.*

répartition de la population par groupe d'âge, tandis que l'annexe 4 expose les données relatives à la répartition des sexes.

Les habitants sont répartis dans huit (8) Municipalités régionales de comté (MRC) qui renvoient aux huit (8) territoires locaux de services. Près de la moitié des résidents habitent dans les villes de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Matane (principaux centres urbains), tandis que l'autre moitié réside en milieu rural³.

Les indicateurs socioéconomiques

Les indicateurs de la situation socioéconomique sont en général moins favorables au Bas-Saint-Laurent que dans le reste du Québec. En 2016, le revenu moyen disponible par habitant est de 25 203 \$ dans la région, comparativement à 27 723 \$ dans l'ensemble du Québec. La proportion de personnes à faible revenu a tendance à être un peu plus élevée dans la région (15,7 %) qu'au Québec (14,6 %) en 2016. De plus, la proportion des personnes de 18 à 64 ans qui bénéficient des programmes d'assistance sociale a aussi tendance à être plus élevée dans la région (7,1 %) qu'au Québec (6,5 %) en 2016⁴.

Il est important de souligner que la réalité socioéconomique vécue par les habitants de chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent est « très » différente. Les MRC de La Matapédia, La Mitis, Les Basques, Témiscouata et La Matanie vivent davantage des inégalités économiques et sociales à ce chapitre que les MRC de Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Kamouraska.

Des sous-populations vulnérables

La ville de Rimouski est identifiée comme étant une ville d'accueil pour les personnes réfugiées. Les personnes réfugiées sont reconnues comme étant l'un des groupes les plus vulnérables au sein de la population immigrante et présentent des conditions défavorables à bon nombre de problématiques. Pour certains, il s'agit d'un problème latent qui pourrait se traduire par des situations de désaffiliation sociale et d'itinérance, c'est pourquoi il importe de porter une attention particulière à cette clientèle.

Divers tableaux présentent des données sur différents indicateurs qui permettront de soutenir notre réflexion quant au phénomène de l'itinérance. Il s'agit de : la [scolarisation](#), le [revenu/pauvreté](#), le [type de famille/ménage](#), le [logement](#), les [réfugiés](#) et la [santé](#). En effet, tel que spécifié dans le *Premier portrait de l'itinérance au Québec*⁵, certains facteurs de risque tant sociaux (la pauvreté, l'accès à des logements abordables, salubres et sécuritaires), qu'économiques et individuels (problèmes de santé mentale, de dépendance, de maltraitance, de violence conjugale, etc.) peuvent mener à l'itinérance.

Afin d'identifier les conditions de vulnérabilité qui peuvent prédisposer à l'itinérance, les indicateurs susmentionnés ont été retenus ([Annexe 5 : Indicateurs socioéconomiques](#)).

³ CISSS du Bas-Saint-Laurent, *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/version_finale_-_06-10-2017.pdf.

⁴ La diffusion des données du recensement 2021 se fait progressivement et par thématique au cours de l'année 2022. Si les données de 2021 d'une thématique ne sont pas encore diffusées, nous avons indiqué les données de 2016.

⁵ Gouvernement du Québec. *L'itinérance au Québec – Premier portrait, 2014*. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001027/>

De façon générale, voici ce qu'il ressort des données :

Scolarisation

- La proportion des Bas-Laurentiens âgés de 15 ans et plus à ne détenir aucun diplôme d'études secondaires est plus élevée par rapport au Québec (23,9 % vs 19,9 %).
- Le taux de décrochage scolaire est par contre moins élevé dans la région (8,5% vs 13,1 %).

Revenu/pauvreté

- Le revenu moyen disponible par habitant au Bas-Saint-Laurent est inférieur à celui du Québec (25 203 \$ vs 27 723 \$).
- La proportion des personnes à faible revenu est plus élevée dans la région par rapport au Québec (15,7 % vs 14,6 %).
- La proportion des personnes âgées de 15 ans et plus qui perçoivent des prestations d'assurance-emploi est également plus élevée dans la région qu'au Québec (2,9 % vs 1,8 %).

Type de famille/ménage

- La proportion des familles monoparentales est moins élevée dans la région comparativement au Québec (13 % vs 16,6 %).
- Celle des ménages composés d'une seule personne est par contre un peu plus élevée au Bas-Saint-Laurent qu'au Québec (35 % vs 33,3 %).

Logement

- Moins de ménages consacrent 30 % ou plus de leur revenu à leur logement au Bas-Saint-Laurent comparativement au Québec (15,3 % vs 21 %).
- Toutefois, la proportion des ménages locataires qui vivent dans un logement subventionné est plus élevée dans la région (14,2 % vs 9,3 %).
- Le taux d'inoccupation des logements en 2021 est de 0,2 % à Rimouski, de 1,7 % à Matane et de 0,5 % à Rivière-du-Loup (SCHL, 2022).

Réfugiés

- La majorité des personnes réfugiées accueillies vivent dans les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup.

Santé

- La proportion des consommateurs de drogue est moins élevée dans la région par rapport au Québec (10,4 % vs 16,8 %).
- Le taux de suicide (par 100 000 personnes) est plus élevé au Bas-Saint-Laurent qu'au Québec (14,7% vs 13,5%).
- La proportion des Bas-Laurentiens âgés de 12 ans et plus présentant une consommation excessive d'alcool est moins élevée au Bas-Saint-Laurent qu'au Québec (18,8 % vs 22 %).

Source : Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent (2020), CISSS du Bas-Saint-Laurent, 42 pages.

1.2.2 Un portrait de l'itinérance en pleine évolution

De prime à bord, il importe de préciser que contrairement à la majorité des villes canadiennes, le territoire desservi par le CISSS du Bas-Saint-Laurent n'a jamais fait l'objet d'un exercice de dénombrement formel du nombre de personnes en situation d'itinérance. Par conséquent, il s'avère difficile de dresser un portrait juste du phénomène dans la région ou de dresser un profil précis des caractéristiques communes ou du parcours des personnes qui vivent actuellement dans un contexte de grande précarité.

Évidemment, il importe de préciser que l'unicité des trajectoires de vie et des caractéristiques personnelles de chaque personne demeurent des dimensions incontournables qui doivent être prises en considération par les différents acteurs qui sont appelés à intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ainsi, malgré les généralisations qui seront apportées dans le présent document, le caractère multiforme de l'itinérance, la complexité du phénomène et la multiplicité des profils des personnes sans-abris qui vivent ou transigent par le Bas-Saint-Laurent, se doivent d'être soulignés. Néanmoins, les différents exercices de consultations réalisés au cours des dernières années permettent de dresser un profil approximatif des personnes sans-abris qui sont présentes dans la région.

Ainsi, la population visée par ce plan est donc celle qui vit une **situation d'itinérance situationnelle, cyclique ou chronique**, telle que définie à l'**Annexe 1**. Par ailleurs, les personnes à risque de s'engager dans un processus de désaffiliation sociale et d'itinérance seront également considérées dans le cadre de ce plan d'action.

Malgré l'absence d'un dénombrement et de données quantitatives officielles sur lesquelles s'appuyer afin de dresser un portrait des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent, plusieurs constats se dégagent des échanges tenus avec les différents partenaires régionaux au fil des ans. Ainsi, nonobstant la multiplicité des parcours et des visages des personnes sans domicile fixe dans la région, il est possible d'observer que certaines formes d'itinérance ou caractéristiques individuelles se présentent en proportion plus importante que d'autres. Évidemment, chacune des MRC présente des particularités en matière d'itinérance, mais force est de constater que certaines variables communes sont observées dans l'ensemble de la région.

Parmi les problématiques rencontrées au cours des dernières années et qui ont contribué à accentuer le phénomène de l'itinérance, l'augmentation du nombre de locations de type Airbnb sur le territoire est rapportée comme un obstacle important. En effet, ce type de location explique en partie le faible taux d'occupation des logements. À titre d'exemple, ce taux s'élève actuellement à 0,1 % pour la ville de Rimouski (Radio-Canada, février 2022) et la tendance est à la baisse. Cette ville bas-laurentienne se retrouve 4^e au classement du taux le plus bas du Québec, selon cet article de Radio-Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) rapporte donc des situations critiques sur le territoire, ce qui oblige la modulation et/ou la modification de certains services. De plus, les logements disponibles sont hors de prix ou encore, insalubres.

1.2.2.1 L'itinérance invisible : l'instabilité résidentielle au cœur des situations d'itinérance

Au Bas-Saint-Laurent, l'itinérance revêt, la plupart du temps, un caractère invisible qui n'est pas toujours apparent pour la population. En ce sens, la notion d'instabilité résidentielle se retrouve fréquemment au cœur des situations d'itinérance vécues dans la région. Plus précisément, « l'instabilité résidentielle [...] est caractérisée par une incapacité du locataire,

quel que soit son âge, à honorer les obligations définies par son bail ou à organiser son quotidien de manière autonome, dans une perspective de maintien durable en logement » (OMHQ et Clés en main, 2017).

Outre les situations d'instabilité résidentielle, un grand nombre de situations d'itinérance dites **invisibles** sont fréquemment observées et rapportées par les différents partenaires qui sont appelés à interagir et intervenir auprès de personnes sans-abris ou à risque imminent de le devenir.

À titre d'exemple, les situations suivantes sont relevées ponctuellement par les intervenants du CISSS du Bas-Saint-Laurent, les policiers ou encore les travailleurs de rue de la région :

- Des citoyens qui vivent dans des logements insalubres ou ayant besoin de réparations majeures;
- Des individus qui résident temporairement chez une connaissance ou chez un proche;
- Des personnes qui vivent dans leur voiture;
- Des individus qui logent dans un bâtiment abandonné ou non dédié à l'habitation résidentielle (remise extérieure, tente, roulotte, blocs sanitaires municipaux, etc.);
- Des personnes qui accusent des déménagements fréquents;
- Des citoyens qui sont à risque imminent d'être évincés de leur logement;
- Des personnes sans domicile fixe qui transigent par le Bas-Saint-Laurent.

Ces situations qui sont rencontrées sur une base régulière au Bas-Saint-Laurent ne constituent pas une liste exhaustive, mais démontrent le caractère multiforme et invisible que ce phénomène revêt dans la région.

1.2.2.2 L'itinérance de passage et la mobilité des personnes en situation d'itinérance : un phénomène très présent dans la région

Dans la plupart des régions de la province, plusieurs personnes se trouvant dans une situation d'instabilité résidentielle présentent une grande mobilité et se déplacent entre les différentes villes et villages du Québec. Le Bas-Saint-Laurent n'y fait pas exception.

En effet, depuis plusieurs années, les différents acteurs en matière d'itinérance mentionnent qu'une proportion importante des personnes sans-abris ne provient pas du Bas-Saint-Laurent. Ces personnes, qui présentent une grande mobilité, sont souvent désignées comme étant « de passage dans la région ». Le Bas-Saint-Laurent représente un passage obligé pour les personnes sans domicile fixe qui souhaitent se rendre vers la Gaspésie, les provinces de l'Est ou encore, les États-Unis. Plusieurs d'entre elles font le même trajet annuellement (généralement pendant la période estivale) et deviennent donc des visages connus par les différents intervenants.

Ainsi, bien que certaines personnes arrivent au Bas-Saint-Laurent avec la ferme intention de s'y établir de façon permanente, plusieurs transigent par la région sans porter le souhait d'y rester. Pour d'autres, cette mobilité se traduit par de nombreux déplacements entre les 8 MRC de la région.

Cette mobilité fait partie d'une particularité régionale qui doit absolument être prise en compte, puisque cette réalité peut complexifier la dispensation des soins et services, qui s'inscrivent alors dans une approche à court terme.

Par ailleurs, cette réalité bas-laurentienne pose de grands défis puisque les personnes en situation d'itinérance qui souhaitent se déplacer dans la région font face à deux obstacles de taille : l'étendue du territoire et l'absence de transport. En effet, certaines MRC ne détiennent pas services de transport en commun intra MRC ou inter MRC. Il en va de même pour les services de taxi qui ne sont pas disponibles dans l'ensemble des MRC. Ces enjeux sont également présents lorsque vient le temps pour une personne de se rendre vers une ressource d'hébergement ou vers une ville qui offre davantage de services en matière d'itinérance.

Dans cet ordre d'idées, le déracinement des personnes est également évoqué par les partenaires de la communauté comme étant un enjeu majeur vécu par les personnes sans domicile fixe de la région. En effet, certains territoires n'ayant pas de ressources d'hébergement ou d'alternatives pour accueillir les citoyens et citoyennes qui se retrouvent sans logis, ces derniers se voient dans l'obligation de quitter vers une autre MRC ou une autre région administrative. Cette réalité pose d'importants défis pour ceux et celles qui souhaitent trouver un emploi, un logement et maintenir des liens avec leur entourage.

1.2.2.3 Augmentation de la visibilité des situations d'itinérance

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le visage de l'itinérance au Bas-Saint-Laurent s'est transformé. L'un de ces changements mérite d'être souligné, puisque celui-ci modifie considérablement la conception du phénomène au niveau régional, mais justifie également qu'une réorganisation des services soit envisagée.

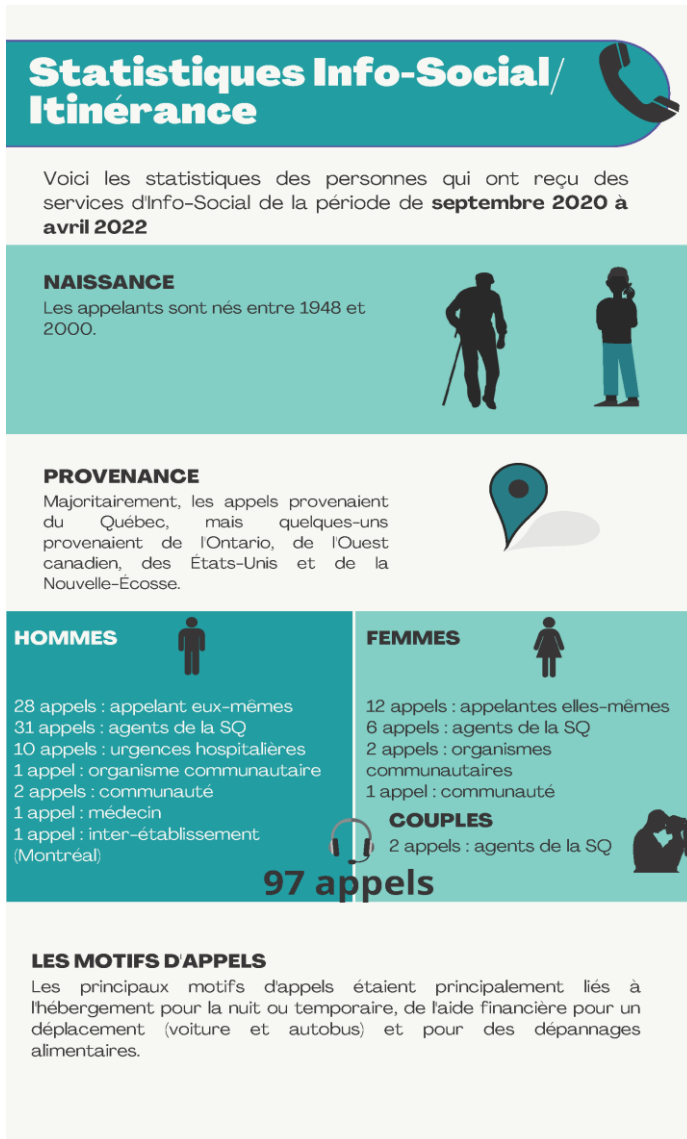
Plus spécifiquement, une augmentation marquée du nombre de situations d'itinérance est observée dans la plupart des MRC du territoire. Parmi ce nombre, une nouvelle réalité se dessine : celle des situations d'itinérance visibles.

En effet, les situations d'itinérance visibles, bien qu'existantes au Bas-Saint-Laurent, se faisaient plutôt rares avant la pandémie. Depuis les deux dernières années, celles-ci se font de plus en plus fréquentes et suscitent un grand vent de solidarité et d'inquiétude parmi les citoyens bas-laurentiens qui se mobilisent en grand nombre pour aider ces personnes qui se retrouvent à la rue.

Parmi les secteurs les plus touchés par l'augmentation des situations d'itinérance visibles, on dénote la ville de Rimouski, celle de Rivière-du-Loup ainsi que la MRC du Témiscouata. Les deux premières villes s'avèrent être les plus peuplées du Bas-Saint-Laurent, ce qui peut en partie expliquer la hausse observée. Quant à la MRC du Témiscouata, celle-ci est plutôt confrontée à cette réalité en raison de sa situation géographique. En effet, cette MRC se situe à la frontière du Nouveau-Brunswick et accuse ainsi un grand nombre d'individus qui transigent par ses routes pour se rendre à la province voisine. Or, les déplacements interprovinces ont été interdits pendant plusieurs mois en raison des mesures sanitaires mises en place pendant la pandémie. Ainsi, des dizaines de personnes se sont présentées à la frontière du Nouveau-Brunswick avec l'espoir de la traverser et ont été confrontées à deux options : retourner vers leur lieu d'origine ou attendre la réouverture de la frontière. Les intervenants et les personnes en situation d'itinérance ont ainsi fait face à des défis de taille : l'absence de transport pour quitter la région, l'absence de ressources d'hébergement à proximité ainsi que la barrière de la langue. Plusieurs personnes sans domicile fixe ont pris la décision d'attendre la réouverture de la frontière et ont ainsi été contraintes de dormir à l'extérieur ou dans des abris de fortune, faute d'alternatives disponibles.

Malgré la levée des mesures liées à la fermeture des frontières interprovinciales, les impacts de la pandémie se font encore ressentir auprès des personnes en situation d'itinérance qui transigent par le Témiscouata et font vivre, aux acteurs concernés par l'itinérance dans cette MRC des défis supplémentaires ainsi qu'un sentiment d'impuissance.

1.2.2.4 La complexification des situations d'itinérance



Dans les dernières années, une complexification des situations et des problématiques vécues par les personnes en situation de précarité a été observée par l'ensemble des partenaires institutionnels et issus du milieu communautaire.

En effet, l'itinérance demeure, par définition, un phénomène complexe (Roy et Hurtubise, 2007). Par le fait même, le profil des personnes sans domicile fixe est souvent empreint de comorbidités (Christopher McAll, 2017), ce qui est également observable au Bas-Saint-Laurent. Parmi les caractéristiques les plus souvent rapportées par les principaux acteurs en itinérance de la région, certaines semblent être prédominantes :

- Le fait d'avoir un problème de dépendance;
- Le fait de vivre avec un problème de santé mentale ou de présenter des manifestations d'un trouble de la santé mentale sans diagnostic;
- Le fait de quitter un établissement institutionnel.

Il est également commun de rencontrer des personnes sans domicile fixe qui rapportent avoir vécu différents traumatismes. C'est notamment le cas d'une majorité de femmes qui se retrouvent dans une situation d'instabilité résidentielle et qui ont vécu de la violence conjugale et/ou des violences sexuelles.

Par ailleurs, plusieurs acteurs clés en itinérance dans la région s'entendent pour dire que les premières interventions réalisées auprès de cette clientèle s'effectuent souvent dans un contexte de crise ponctuelle, qui nécessite une réponse rapide et immédiate de la part des différents intervenants.

Qui plus est, une hausse significative du nombre d'interventions réalisées auprès de personnes en situation d'itinérance est observable dans plusieurs milieux. C'est notamment le cas pour le service Info-Social qui indique avoir reçu un minimum de 97 appels de personnes sans domicile fixe entre septembre 2020 et avril 2022, ce qui représente une importante augmentation comparativement aux années précédentes.

Les principaux besoins énoncés par les usagers sont principalement de nature ponctuelle et visent à répondre à des besoins primaires, soit obtenir un hébergement pour la nuit ou de façon temporaire, obtenir une aide financière pour se déplacer ou encore, avoir accès à de l'aide alimentaire.

Le service Info-Social se veut une porte d'entrée pour plusieurs services au sein du CISSS du Bas-Saint-Laurent, mais aussi dans la communauté et sa vision régionale permet d'assurer une réponse adaptée aux besoins de la clientèle et de promouvoir certains services spécialisés.

Compte tenu de la complexité des situations vécues par les personnes en situation d'itinérance et de la présence de telles comorbidités, il importe de s'assurer que les principaux acteurs détiennent une vision intégrée de l'offre de soins et services. En effet, ce phénomène exige le décloisonnement des services et implique que ceux-ci soient fluides et complémentaires.

1.2.2.5 La pandémie : un point tournant en matière d'itinérance au Bas-Saint-Laurent

Depuis mars 2020, l'ensemble des partenaires issus du milieu communautaire et institutionnel qui interviennent auprès des populations vulnérables observe une exacerbation du phénomène de l'itinérance et des situations de précarité financière et sociale.

Ainsi, au profil précédemment mentionné s'ajoutent les constats suivants, qui sont considérés comme étant d'importants changements en regard du profil des personnes en situation d'itinérance sur le territoire :

- Augmentation du nombre de situations d'itinérance visibles dans l'espace public;
- Présence de situations complexes qui ne cadrent pas avec les critères d'admissibilité ou les règles de vie des différentes ressources d'hébergement;
- Absence de logements salubres et abordables;
- Augmentation du nombre de jeunes en situation d'itinérance;
- Exacerbation des situations de précarité financière et de la vulnérabilité des personnes âgées;
- Présence de prostitution pour obtenir un endroit où se loger;
- Augmentation du nombre de femmes en situation d'itinérance.

En somme, le visage et le parcours des personnes sans-abris au Bas-Saint-Laurent ont changé de façon considérable au cours des derniers mois. Par le fait même, la hausse du nombre de situations d'itinérance observée et la complexification des situations vécues amènent la région à se positionner et à tendre vers le développement de nouveaux services adaptés aux populations les plus vulnérables et à leur réalité.

1.2.3 Un portrait des organismes et acteurs concernés en matière d'itinérance

Au Bas-Saint-Laurent, peu d'organismes détiennent une mission spécifique en itinérance. Néanmoins, bon nombre de ressources (communautaires, publiques et privées) viennent en aide à des personnes fragilisées et vulnérables qui sont à risque de se retrouver sans domicile.

Par leurs missions respectives, ces organismes contribuent à améliorer la qualité de vie de citoyens et citoyennes qui vivent des situations complexes qui pourraient les mener à la rue. Ces organisations et les intervenants qui y sont embauchés travaillent ainsi activement à contrer la désaffiliation sociale de ces personnes.

Dans le cadre de l'élaboration du dernier *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*, le comité de travail a ciblé les ressources du milieu qui oeuvrent en proximité de la clientèle en situation d'itinérance ou celle à risque de le devenir pour établir le portrait régional des ressources en itinérance.

Il est souhaité que l'identification des ressources du milieu pour la présentation du portrait régional ne soit pas perçue comme un diminutif de l'apport de tous les acteurs non identifiés dans le présent plan.

Il importe toutefois de préciser que quatre organismes communautaires d'hébergement en itinérance existent sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Deux d'entre eux font partie du Regroupement des Auberges du cœur et ciblent les jeunes. Ceux-ci sont situés sur deux territoires distincts, soit à 175 km de distance. En ce qui concerne la clientèle adulte, une maison d'hébergement en itinérance accueille notamment des ex-détenus provinciaux et fédéraux (la clientèle accueillie est uniquement masculine), tandis qu'une autre ressource d'hébergement en itinérance est mixte.

Pour l'année 2020-2021, les organismes communautaires d'hébergement en itinérance ont été confrontés et contraints aux mesures sanitaires liées à la COVID-19. Ils ont donc dû diminuer leur capacité d'accueil pour respecter les mesures sanitaires et ont dû également faire face à la pénurie de personnel, la maladie et les refus de certaines personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir d'accepter d'être hébergées avec des règles sanitaires conformes aux demandes ministérielles.

Les organismes communautaires d'hébergement en itinérance ont donc accueilli pour l'année 2020-2021 plus de **275⁶** personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Au minimum, 50 personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ont été refusées⁷ durant cette période pour des raisons différentes telles que le manque de lits disponibles, la présence d'une dépendance active, les problèmes de santé mentale non stabilisés, etc. En moyenne (sur 3 ressources), le taux d'occupation se situait à 84 %. Plusieurs facteurs sont à considérer et les statistiques ne démontrent pas l'ensemble du contexte de cette époque. Les années à venir permettront de définir davantage le phénomène de l'itinérance au Bas-Saint-Laurent, de moduler et/ou de bonifier les services offerts de la région.

⁶ Somme des personnes hébergées selon les rapports annuels de l'Auberge du cœur le Transit, la Maison de l'Espoir de Mont-Joli, Tandem-Jeunesse et le Répit du Passant.

⁷ Statistiques incomplètes dues à la compilation différente des ressources concernées.

Le continuum d'aide et d'accompagnement en matière d'itinérance



DPSMD, CISSS du Bas-Saint-Laurent

Nonobstant le travail réalisé par les différents partenaires issus du milieu communautaire et les collaborateurs du milieu institutionnel, l'absence de certains services et la présence d'enjeux spécifiques à la région contribuent à la complexification des problématiques rencontrées par les personnes sans domicile fixe.

Plus précisément, les principaux enjeux auxquels les services en place ne peuvent remédier ont été relevés dans un sondage acheminé aux principaux partenaires en itinérance. Les enjeux sont identifiés comme étant les suivants :

- Le monopole des logements qui fait en sorte que les propriétaires privés refusent de louer un appartement aux personnes vulnérables et à faible revenu;
- Le manque criant de logements;
- L'absence de ressources à haut seuil d'acceptabilité dans la région;
- L'absence de ressources d'hébergement pour femmes en situation de vulnérabilité;
- L'étendue du territoire et l'absence de transports pour se rendre vers les services (les personnes en situation d'itinérance doivent parfois parcourir des centaines de kilomètres pour se rendre à l'organisme qui pourra répondre à leurs besoins, ce qui contribue au déracinement des individus).

Par ailleurs, l'absence d'un service spécifique et dédié à l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance, qui ne relève pas des ressources d'hébergement, est fréquemment identifiée comme étant un enjeu majeur par les partenaires. En effet, ceux-ci déplorent le fait qu'aucun organisme ne détient de mandat spécifique en itinérance, ce qui amène cette clientèle à être confrontée à un vide de services lorsque les organismes se concentrent sur leurs missions respectives.

1.3 Les grands apprentissages

Bien que le financement reçu en itinérance dans la région du Bas-Saint-Laurent soit sans précédent, il ne permet malheureusement pas de répondre à l'ensemble des besoins régionaux identifiés. En effet, la pandémie a fait ressortir de nombreux besoins et a mis en lumière les trous de services existants, et ce, dans toutes les régions du Québec. Par conséquent, la précarité du filet social, liée aux enjeux économiques actuels, nécessite l'utilisation d'une approche concertée et réfléchie afin de moduler les services et adapter ceux-ci aux nouvelles réalités rencontrées. Le partenariat et l'intersectorialité y sont donc essentiels pour assurer la fluidité de services et, par le fait même, sensibiliser les acteurs au fait que l'itinérance demeure une responsabilité partagée. Les divers plans d'action ministériels publiés récemment ont ainsi mis en lumière l'importance de l'imbrication des thématiques transversales qui peuvent avoir un impact sur les populations les plus vulnérables.

Dans le cadre de la présente démarche, un sondage a été remis aux divers partenaires clés en itinérance dans le but d'identifier les grands apprentissages et constats liés au portrait de l'itinérance ainsi qu'aux particularités de la région.

Les grands apprentissages, selon le sondage, sont les suivants :

1. Le visage de l'itinérance a changé au cours des dernières années. On observe notamment un plus grand nombre de femmes sans domicile fixe ainsi qu'une plus grande proportion de jeunes. De plus, une augmentation de la visibilité des situations d'itinérance dans l'espace public est rapportée.
2. Les ressources communautaires soutiennent qu'elles se retrouvent dans une plus grande situation de précarité, tant financière qu'au niveau des ressources humaines.
3. La pandémie a permis la création de nouveaux partenariats et a su faire ressortir l'importance que tous les acteurs s'impliquent pour lever les facteurs précipitant à

la rue et les obstacles qui maintiennent les personnes sans domicile fixe dans une telle situation. La richesse des expertises de chacun et la reconnaissance du fait que la lutte à l'itinérance requiert une responsabilisation partagée demeurent un apprentissage constructif sur lequel s'appuyer pour les prochaines années.

4. Le taux d'inoccupation du logement est très faible et demeure l'une des principales causes à l'itinérance dans la région.
5. La complexification des problématiques rencontrées au fil des ans est également relevée comme étant un constat dont il importe de tenir compte dans les différents travaux.

En contrepartie, cette période hors du commun s'est caractérisée par des initiatives exceptionnelles de la part de tous les acteurs du milieu. Force est de constater l'engagement social des divers partenaires, mais aussi de la résilience de ceux-ci ainsi que des usagers. À maintes reprises, l'adaptation de tous a été sollicitée et la solidarité entre les organismes a permis d'offrir une réponse rapide aux difficultés vécues. Il importe toutefois de mentionner que les contrecoups de la pandémie se font encore sentir à travers les différents services, tant communautaires qu'institutionnels. La crise du logement, la hausse du coût de la vie, la pénurie de main-d'œuvre exacerbée en région ne font qu'accentuer les divers besoins associés à l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ces défis à relever constituent des pierres angulaires sur lesquelles s'appuieront les actions qui seront mises en place dans les prochaines années en matière d'accès aux soins de santé et de services sociaux.

Pour ce faire, il s'avère essentiel que les services qui seront déployés soient flexibles et adaptés aux besoins de chaque personne en situation d'itinérance. Ceci étant, la mise en place de services intégrés et de mesures permettant de favoriser l'actualisation d'un accompagnement personnalisé demeure primordiale. Ainsi, les apprentissages réalisés permettront de tendre vers une transformation organisationnelle pour certains secteurs et une modulation de services pour d'autres, et ce, dans une optique de décloisonnement des services.

DEUXIÈME PARTIE : ÉLABORATION DU PLAN INTÉGRÉ OU DES PLANS INTÉGRÉS

2.1 Structure de gouvernance

De prime abord, il importe de préciser qu'actuellement, aucune structure de gouvernance formelle en matière d'itinérance n'est présente sur le territoire bas-laurentien. Dans le même ordre d'idées, il n'y a pas de table de concertation régionale spécifique sur le sujet : les enjeux qui sont rattachés au phénomène sont discutés à travers les différents comités et tables de concertation, tant locales que régionales. Toutefois, il apparaît pertinent de préciser que le modèle de concertation actuel en matière de santé mentale, dépendance et services sociaux généraux, est actuellement en cours de révision.

En dépit de l'absence de structure de gouvernance formelle en matière d'itinérance, divers comités ponctuels sont régulièrement mis sur pied afin d'assurer le déploiement, la mise en œuvre et le suivi des différents travaux qui découlent d'exigences ministérielles ou de besoins régionaux. Ce sont ces différents comités qui seront détaillés dans la présente section du document.

2.1.1 Structure de gouvernance pour le déploiement du PAII 2021-2026

Afin de déployer le nouveau *Plan d'action interministériel en itinérance (2021-2026)*, une structure de gouvernance a été établie. Les principales composantes de cette structure sont les suivantes et s'articulent comme suit :

Structure de gouvernance pour le déploiement du PAII 2021-2026



Mandats

Comité stratégique : Assurer une vigie à l'égard du déploiement du plan d'action interministériel en itinérance et prendre position concernant les recommandations des comités tactiques.

Comité tactique 1 : Déployer la mesure 1.1 du plan d'action interministériel en itinérance (2021-2026).

Comité tactique 2 : Déployer la mesure 3.1 du plan d'action interministériel en itinérance (2021-2026).

Comité tactique 3 : Déployer les mesures 5.3, 6.1 et 6.3 du plan d'action interministériel en itinérance (2021-2026).

Comité stratégique du CISSS du Bas-Saint-Laurent :

Mandat : Assurer une vigie à l'égard du déploiement du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* et prendre position concernant les recommandations des comités tactiques.

Composition :

- Directrice des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD);
- Directeur du programme de santé physique et de la cancérologie (DPSPC);
- Directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA);
- Directrice des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP);
- Directrice de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse (DPJ-PJe);
- Directeur des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche (DSMER);
- Adjointe au directeur de la santé publique (DSPu).

De ce comité stratégique découlent trois comités tactiques qui assurent la mise en œuvre des différentes mesures du plan d'action pour lesquelles du financement est rendu disponible pour la région. Chaque comité tactique est composé de représentants des directions cliniques du CISSS du Bas-Saint-Laurent ainsi que par les partenaires de la communauté concernés par la mise en œuvre de la mesure.

Par ailleurs, d'autres partenaires impliqués dans la lutte à l'itinérance ont été consultés dans le cadre du déploiement du *Plan d'action interministériel en itinérance (2021-2026)*. Le processus de consultation est précisé à la section 2.2 du document.

COMPOSITION DES MEMBRES DES COMITÉS TACTIQUES

3 comités tactiques pour les mesures financées par le
PAII - Avril 2022

COMITÉ 1

Jeunesse
Mesure 1.1

- APPR DPSMD
- Coordonnateur des services d'hébergement jeunesse DPJ-Pje
- Coordonnateur du continuum en déficience physique et des services transversaux DI-TSA-DP
- Directrice Tandem-Jeunesse
- Directrice Le Transit
- Directeur du service à la clientèle OHRN
- Directrice générale ORHRDL



COMITÉ 2

Dépendance
Mesure 3.1

- Chargé de projet cadre DPSMD
- Professionnelle-répondante itinérance-dépendance DPSMD
- APPR DSMER
- Coordonnatrice DPSPC pôle Ouest
- Coordonnatrice continuum SAD pôle Ouest
- Directrice Centre ADH Le Tremplin
- Directeur Centre La Montée
- Directrice L'Arrimage
- Directrice Tandem-Jeunesse
- Directeur Le Répit du Passant
- Directrice La Maison de l'Espoir
- Directrice Le Transit



COMITÉ 3

Autre
Mesure 5.3
Mesure 6.1
Mesure 6.3

- Coordonnateur des services communautaires en santé mentale et dépendance
- APPR DPSMD
- Directrice de la protection de la jeunesse adjointe
- Coordonnatrice à l'hébergement DI-TSA-DP
- Coordonnateur du continuum SAD pôle Est
- APPR DSMER
- Coordonnatrice DPSPC pôle Ouest
- Adjointe au directeur de santé publique
- Directrice adjointe au développement social du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
- Directeur général OH de la Mitis
- Directeur Répit du Passant
- Directrice Tandem-Jeunesse



MESURES

- 1.1 : Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.
- 3.1 : Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.
- 5.3 : Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent.
- 6.1 : Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition.
- 6.3 : Consolider les services de proximité en itinérance.

DPSMD

2.1.2 Le Comité régional - Stratégie d'accès aux soins et aux services pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

À l'automne 2017, un **comité de travail** a été mis en place afin d'assurer la mise en œuvre de la *Stratégie d'accès aux soins et aux services pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*. Celui-ci avait le mandat de collaborer à la réalisation du profil de la clientèle itinérante ou à risque de le devenir, du portrait des ressources et à l'analyse diagnostique visant l'identification d'actions prioritaires à mettre en place.

Ces travaux ont ainsi mené à la réalisation du *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*.

Le Comité régional était composé d'acteurs qui représentaient les milieux suivants :

- La direction des programmes santé mentale et dépendance;
- La direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- La direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- La direction des services professionnels;
- La direction de la protection de la jeunesse / direction du programme jeunesse;
- La direction de la santé publique;
- La Sûreté du Québec;
- Les ressources d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance;
- Le travail de rue;
- Services Québec du Bas-Saint-Laurent;
- Les organismes de dépannage alimentaire;
- Les cuisines collectives.

2.1.3 Le comité d'analyse et de sélection des projets déposés dans le cadre du Programme Vers un chez-soi

Parmi les comités qui jouent un rôle décisif sur la mise en œuvre d'actions visant à prévenir et contrer l'itinérance au Bas-Saint-Laurent, il importe de souligner l'apport du comité d'analyse et de sélection des projets déposés dans le cadre du Programme Vers un chez-soi (VCS).

Ce comité, qui a pour mandat d'analyser les demandes de financement dans le cadre du Programme VCS et de sélectionner les projets qui recevront du financement via le programme, est composé des membres suivants :

- Répondante régionale en itinérance du CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- Responsable du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Chef de service en santé publique;
- Représentante du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent;
- Responsable du volet itinérance à la direction régionale de Services Québec du Bas-Saint-Laurent.

2.1.4 Comité aviseur

En complément aux différents comités consultatifs mis sur pied de manière ponctuelle, le Comité aviseur, composé de personnes utilisatrices des services en santé mentale et

dépendance ainsi que de membres de l'entourage, peut parfois être consulté dans le cadre des travaux qui sont menés en itinérance. À titre d'exemple, les membres de ce comité ont été consultés lors du *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*. C'est ainsi, avec ouverture et transparence, que ceux-ci ont exprimé leur perception de l'itinérance et les facteurs qui ont contribué à maintenir leur affiliation sociale malgré leurs facteurs de vulnérabilité.

2.1.5 Constats en regard de la structure de gouvernance en matière d'itinérance au Bas-Saint-Laurent

À la lumière des récents investissements en matière d'itinérance par le biais de Programme VCS et du nouveau *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, une réflexion s'impose concernant la mise en œuvre d'une structure de gouvernance officielle en matière d'itinérance.

Par ailleurs, le contexte pandémique actuel et l'exacerbation des situations d'itinérance observées sur le territoire représentent l'occasion tout indiquée de repenser le modèle consultatif et décisionnel bas-laurentien en itinérance.

En effet, si autrefois la mise sur pied de comités ponctuels s'avérait suffisante pour déployer des actions qui s'inscrivent dans la lutte à l'itinérance, il apparaît pertinent que le Bas-Saint-Laurent puisse se doter d'une vision régionale qui permettra d'assurer une cohérence entre les différents travaux à mener et les décisions à prendre en matière d'itinérance.

Ainsi, le CISSS du Bas-Saint-Laurent poursuit l'objectif d'implanter une structure de gouvernance permanente d'ici la fin du présent *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*.

2.2 Processus de consultation

Dans le cadre de la réalisation du présent PARCI et du processus de déploiement du nouveau *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, une démarche de consultation des principaux acteurs régionaux concernés a été menée par la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD).

Pour ce faire, les actions suivantes ont été réalisées afin de présenter le PAII 2021-2026, entendre les préoccupations des principaux acteurs impliqués dans la lutte en itinérance et identifier les priorités régionales, et ce, en addition aux rencontres du comité stratégique et des comités tactiques :

- Tenue d'une rencontre avec les ressources d'hébergement en itinérance;
- Tenue d'une rencontre avec les partenaires issus du milieu communautaire;
- Tenue d'une rencontre avec les chefs de service de la DPSMD;
- Envoi d'un sondage aux différents partenaires afin de préciser le profil des personnes en situation d'itinérance au Bas-Saint-Laurent, identifier les grands apprentissages ainsi que les priorités régionales pour chacune des mesures financées.

De plus, différentes démarches de consultations ponctuelles antérieurement réalisées ont été considérées dans le cadre du présent processus. Plus précisément, les démarches de consultations suivantes ont été prises en compte :

- Consultations liées à la réalisation du *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*;
- Consultations liées au bilan du PAII 2020-2025 visant à colliger les principaux enjeux régionaux en matière d'itinérance;
- Consultations liées à l'élaboration du *Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026*.

Qui plus est, la veille stratégique hebdomadaire réalisée afin d'identifier les enjeux vécus en itinérance durant la pandémie de COVID-19 a également permis d'alimenter les réflexions en regard des enjeux et des besoins régionaux. En effet, ces moments privilégiés d'échange ont permis d'aborder des enjeux qui dépassent largement la pandémie et d'aborder différents sujets tels que la collaboration entre les différentes organisations qui œuvrent en itinérance, les enjeux rencontrés, les situations cliniques complexes, etc. À cela s'ajoutent de nombreux échanges informels qui sont tenus sur une base hebdomadaire et qui permettent de dénouer certains enjeux et de favoriser la collaboration intersectorielle.

2.3 Actions à mener pour lutter contre l'itinérance

De prime abord, il importe de contextualiser le processus d'identification des priorités régionales en matière d'itinérance, puisque celui-ci a été effectué à deux niveaux. Plus précisément, le *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*, qui contient un plan d'action régional, a été lancé en octobre 2020. Or, les priorités régionales précédemment établies dans le cadre du dernier exercice de planification communautaire n'ont pas eu l'occasion d'être déployées en raison de la pandémie. Qui plus est, la réflexion entourant les objectifs et actions prioritaires avait été réalisée dans un contexte où la région ne recevait pas de financement en matière d'itinérance, ni par le biais du *Plan d'action interministériel 2021-2026*, ni dans le cadre du Programme Vers un chez-soi.

À la lumière des nouveaux enjeux soulevés par la pandémie et du financement reçu dans le cadre du PAII 2021-2026, les partenaires ont de nouveau été consultés afin d'identifier les priorités régionales actuelles. Ces derniers ont ainsi été questionnés en regard des priorités régionales antérieurement identifiées afin de valider la pertinence de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action régional lancé à l'automne 2020, qui n'a pu être mis en application.

La plupart des objectifs visés ont été identifiés, par différents partenaires, comme étant toujours d'actualité, ce qui nous amène à envisager la tenue d'un plan d'action régional sur deux niveaux, soit :

- La poursuite du plan d'action régional lancé à l'automne 2020 (voir [Annexe 2](#));
- Le déploiement du PAII 2021-2026 en regard des priorités régionales.

Pour ce faire, les partenaires ont également eu l'occasion de se prononcer sur les priorités régionales à considérer dans le cadre de chacune des mesures pour lesquelles le Bas-Saint-Laurent recevra du financement. Ce sont les réponses obtenues qui ont permis de guider les comités tactiques associés aux différentes mesures du PAII 2021-2026 dans leurs recommandations.

Somme toute, les principaux acteurs en itinérance de la région ont su mettre les besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au cœur de la réflexion.

Les recommandations des différents comités tactiques, entérinées par le comité stratégique, s'articulent autour des enjeux vécus au Bas-Saint-Laurent par cette clientèle.

Qui plus est, il importe d'inclure un volet formation dans les actions à mener pour lutter contre l'itinérance. En effet, force est de constater que les besoins de formation en matière d'itinérance et de dépendance sont grands. Malgré les contraintes relatives au délai d'utilisation du financement, le Bas-Saint-Laurent a su tirer profit des sommes disponibles pour l'exercice financier 2021-2022.

Plus précisément, les sommes visant à soutenir la mise en œuvre de bonnes pratiques et la formation ont été utilisées de la manière suivante :

- Formations suivies par le personnel des organismes communautaires oeuvrant en dépendance et en itinérance pendant l'exercice financier 2021-2022;
- Achat de livres et de documentation pertinents;
- Planification de formations pour l'exercice financier 2022-2023.

Pour les années subséquentes, les priorités de formations identifiées sont les suivantes :

- 1) Le Guide des bonnes pratiques en itinérance - Le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS);
- 2) Outil d'aide à l'exploration de l'instabilité résidentielle - CREMIS;
- 3) Grille d'auto-évaluation pour l'observation dans les milieux - CREMIS;
- 4) L'approche de stabilité résidentielle avec accompagnement.

Évidemment, plusieurs autres formations apparaissent comme étant pertinentes et pourront également être dispensées en fonction des besoins et de la capacité de chacun des milieux.

2.4 Plan d'investissement des sommes relatives au Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* est soutenu par un cadre financier qui s'élève à 280 M\$ sur cinq ans. De façon plus spécifique, un montant de 2 593 517 \$ est réservé pour le Bas-Saint-Laurent, ce qui représente un levier important pour la mise en œuvre d'actions pour agir en amont des situations d'itinérance, mais également, pour lutter contre le phénomène. En effet, il s'agit de la première fois que la région reçoit du financement afin de mettre en œuvre un *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*.

En cohérence avec les priorités régionales énoncées à la section 2.3, vous trouverez ci-dessous le plan d'investissement en regard des priorités d'utilisation des sommes établies pour le financement reçu dans le cadre du PAII 2021-2026.

PAII 2021-2026

PLAN D'INVESTISSEMENT

2021/2026

Credit photo: Catherine Gallant-Revelin\MRC Rimouski-Neigette

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

La région du Bas-Saint-Laurent en pleine expansion des services !

Les sommes investies contribueront à mieux desservir les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

34 %

du financement global
ira auprès des organismes
communautaires

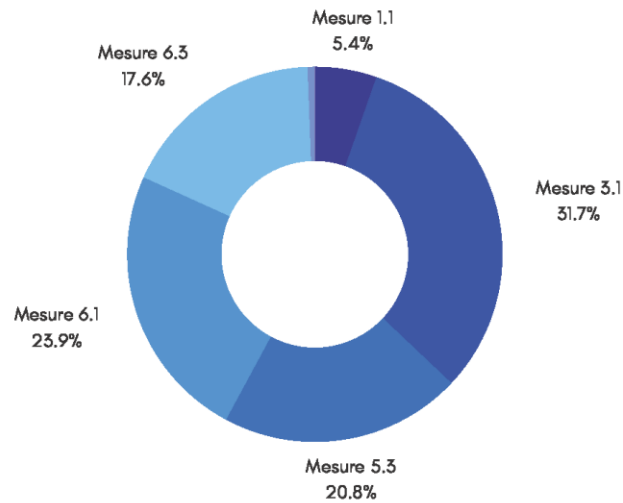
66 %

du financement
contribuera à de nouveaux services
au Centre intégré de santé et de
services sociaux du Bas-Saint-
Laurent



Les trois comités tactiques composés de membres du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS du Bas-Saint-Laurent) et des partenaires de la communauté ont émis des recommandations qui ont été entérinées par le comité stratégique composé des directions cliniques du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Le plan d'investissement a été réalisé selon les priorités régionales identifiées par les principaux acteurs en itinérance, tout en tenant compte des limites organisationnelles du milieu et du territoire géographique.

Ce plan d'investissement permettra de rehausser la qualité des services auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ainsi, dans une perspective transversale et intersectorielle, la mise en œuvre des différentes mesures permettra un décloisonnement des différents services en plus d'en favoriser l'accessibilité et la fluidité.



POURCENTAGE DES MESURES

Ce graphique représente la proportion de l'enveloppe budgétaire du PAII 2021-2026 pour chaque mesure financée. Le montant total qui sera octroyé au Bas-Saint-Laurent sera de 2 593 517 \$. De cette somme, sera utilisé 2 395 057,10\$ faute d'opportunités en 2021-2022. C'est la première fois que la région du Bas-Saint-Laurent se voit octroyer du financement par le biais d'un plan d'action interministériel en itinérance.

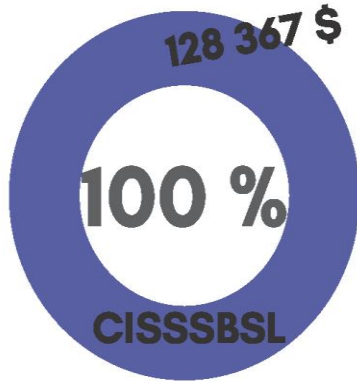
C'est une occasion unique pour développer des nouveaux services, consolider ceux existants, prévenir et diminuer l'itinérance dans la région.



Faits saillants

- Une population bas-laurentienne vieillissante;
- Les problèmes de santé mentale, une problématique grandissante;
- Les traumatismes, un enjeu pour la santé des jeunes et des personnes âgées;
- Des communautés solidaires, mais ébranlées par la conjoncture socioéconomique.

Source : Direction de la santé publique, Plan d'action régional de santé publique 2016-2020, CISSS BSL.



MESURE 1.1

Objectifs

Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.

L'orientation prise pour la mesure 1.1 est la suivante : le CISSS du Bas-Saint-Laurent procédera à l'accompagnement des jeunes par le biais du Programme Qualification Jeunesse (PQJ). À l'unanimité, les membres du comité ont proposé cette option pour compléter les services déjà offerts auprès des jeunes qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.



La cible est d'accompagner annuellement 8 jeunes qui recevront des unités de supplément au loyer (PSL) ainsi que 4 trousse de départ pour l'aménagement au logement en vue d'une stabilité résidentielle.

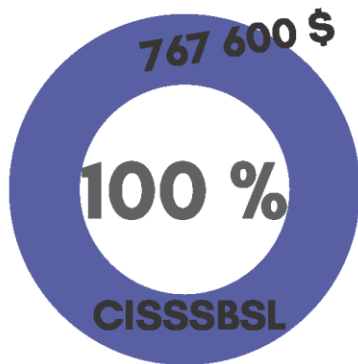


L'indicateur est le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un PSL et d'un accompagnement jusqu'en 2026.



Des cartes prépayées ont été achetées en prévision des trousse de départ d'aménagement au logement. Un comité a été établi pour cibler les critères de priorisation d'octroi des PSL, les mécanismes d'accès, les modalités d'accompagnement et le cadre de référence de ce nouveau service. Des ententes sont à prévoir avec les Offices d'habitation (OH) et PQJ.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<ul style="list-style-type: none"> • 21 167\$ • PQJ + cartes prépayées 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 800\$ • PQJ 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 800\$ • PQJ 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 800\$ • PQJ 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 800\$ • PQJ



MESURE 3.1

Objectifs

Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.

L'orientation prise pour la mesure 3.1 est la suivante : l'ajout de ressources humaines dans les urgences hospitalières en proximité des services spécialisés et en lien avec les territoires qui représentent un plus haut taux de volume de la clientèle ciblée. Actuellement, les urgences hospitalières n'ont pas d'intervenants psychosociaux pour accueillir la clientèle visée.

Ainsi, l'ajout de ressources humaines contribuera à dénouer des situations complexes et à arrimer les différents services en fonction des besoins de la personne. Il importe de préciser qu'il fut envisagé d'octroyer le financement aux ressources d'hébergement en itinérance de la région afin de rehausser le seuil d'acceptabilité de la clientèle. Toutefois, des enjeux en terme de capacité ont mené le comité à orienter les recommandations vers le réseau de la santé et des services sociaux. À noter qu'un montant de 79 958 \$ rattaché à l'exercice 2021-2022 n'a pu être octroyé. Il faut donc déduire 79 958 \$ de 847 558 \$ donnés à cette mesure.



La cible est de développer un nouveau service dans les urgences hospitalières.

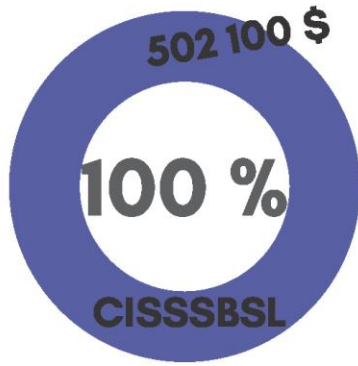


L'embauche de ressources humaines dédiées à la mesure (nombre de ETC). Le nombre d'interventions liées à la clientèle en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans les urgences hospitalières ciblées. Nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir référées à l'externe des urgences hospitalières.



Considérant que c'est un nouveau service, un cadre de référence et une description de tâches seront à développer. Une formation spécifique en itinérance et dépendance sera déployée pour les ressources humaines travaillant dans ce nouveau service. Ces dernières seront également supportées par la professionnelle répondante du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
• 0 \$	• 191 900 \$ • Intervenants urgences hospitalières	• 191 900 \$	• 191 900 \$	• 191 900 \$



MESURE 5.3

Objectifs

Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent.

L'orientation prise pour la mesure 5.3 est la suivante : l'accompagnement sera réalisé par le CISSS du Bas-Saint-Laurent. À noter qu'au Bas-Saint-Laurent, aucun organisme ne se spécialise dans ce type d'accompagnement vers la stabilité résidentielle. Ainsi, un service adapté en stabilité résidentielle sera donc déployé auprès des équipes de la Direction des programmes santé mentale et dépendance du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Un projet pilote de type et "équipe itinérance" sera développé. Un montant de 12 500 \$ a été utilisé en 2021-2022 sur 63 500 \$ pour les trousseaux de départ à l'aménagement en logement.



La cible est d'accompagner 18 personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, d'octroyer 11 PSL ainsi que 5 trousseaux de départ à l'aménagement de logement de 2 500 \$ chacune.

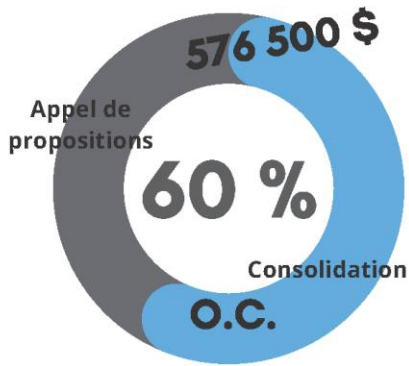


Les indicateurs sont le nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ayant bénéficié d'un PSL et le nombre de personnes accompagnées en logement transitoire et permanent.



Considérant que c'est un nouveau service, un cadre de référence et une description de tâches seront à développer.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<ul style="list-style-type: none"> • 12 500 \$ • 2 500 \$ x 5 trousseaux de départ 	<ul style="list-style-type: none"> • 122 400 \$ • Équipe DPSMD 	<ul style="list-style-type: none"> • 122 400 \$ • Équipe DPSMD 	<ul style="list-style-type: none"> • 122 400 \$ • Équipe DPSMD 	<ul style="list-style-type: none"> • 122 400 \$ • Équipe DPSMD



MESURE 6.1

Objectifs

Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition.

À l'unanimité, le comité tactique a décidé de donner les sommes aux organismes communautaires. 60% de la somme annuelle (69 180\$) ira à la consolidation des 4 ressources d'hébergement en itinérance de la région. 40% de la somme annuelle (46 120\$) ira en appel de propositions afin de trouver des alternatives à l'hébergement traditionnel. Cela pourrait notamment permettre le développement d'initiatives novatrices dans des réseaux locaux de services qui ne sont pas desservis par des ressources d'hébergement en itinérance et rejoindre davantage les priorités régionales identifiées.



La cible est de maintenir l'ouverture des 4 ressources d'hébergement et ainsi maintenir les 37 lits habituels (26 lits selon la pandémie Covid-19). Le développement de 1 à 4 nouveaux lits avec les appels de propositions est également visé. Des ententes seront à établir.

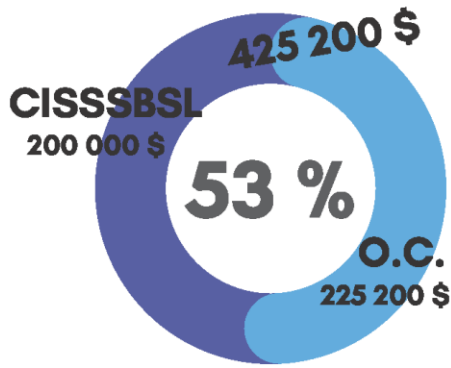


Les indicateurs sont le nombre de nouveaux lits développés ainsi que le nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier.



Appel de propositions à réaliser et ententes formelles à prévoir.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<ul style="list-style-type: none"> •115 300 \$ •Consolidation O.C. 	<ul style="list-style-type: none"> •115 300\$ •69 180 \$ (consolidation) •46 120 \$ (appel de propositions) 	<ul style="list-style-type: none"> •115 300 \$ •69 180 \$ (consolidation) •46 120 \$ (appel de propositions) 	<ul style="list-style-type: none"> •115 300 \$ •69 180 \$ (consolidation) •46 120 \$ (appel de propositions) 	<ul style="list-style-type: none"> •115 300 \$ •69 180 \$ (consolidation) •46 120 \$ (appel de propositions)



MESURE 6.3

Objectifs

Consolider les services de proximité en itinérance.

Les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire ont souligné à de multiples reprises l'importance des interventions réalisées par les travailleurs de rue de la région. Par conséquent, le comité tactique recommande de bonifier les services déjà existants avec de l'aide financière. Ainsi, 53 % de la somme sera versée au travail de rue via l'entente de services en travail de rue. La balance du financement sera versée au CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de bonifier l'équipe mixte avec la Sûreté du Québec actuellement en développement, qui effectuera des interventions du type "outreach". Cela permettra notamment de procéder au repérage des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui pourront par la suite bénéficier des autres services en cours de développement. À noter que les services d'un professionnel-répondant en itinérance est déjà effectif depuis plus d'un an afin de répondre aux besoins de la communauté.



La cible est de repérer et intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans leur milieu de vie.



Les indicateurs sont le nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir rencontrées par les travailleurs de rue ainsi que le nombre d'interventions réalisées. Le nombre d'interventions ponctuelles réalisées par le CISSS du Bas-Saint-Laurent sera comptabilisé.



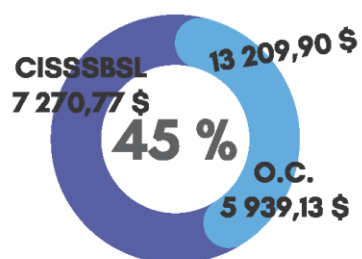
Considérant que c'est un nouveau service, un cadre de référence et une description de tâches seront à développer.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<ul style="list-style-type: none"> • 0 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • 106 300\$ • 56 300 \$ (travail de rue) • 50 000 \$ (CISSS) 	<ul style="list-style-type: none"> • 106 300\$ • 56 300 \$ (travail de rue) • 50 000 \$ (CISSS) 	<ul style="list-style-type: none"> • 106 300\$ • 56 300 \$ (travail de rue) • 50 000 \$ (CISSS) 	<ul style="list-style-type: none"> • 106 300\$ • 56 300 \$ (travail de rue) • 50 000 \$ (CISSS)

MESURE 12.1

Pour l'année 2021-2022, un montant de **13 209,90 \$** a été dépensé dans l'achat de livres, de formations pour les organismes communautaires ainsi que pour des formations pour les intervenants du CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance.

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<ul style="list-style-type: none"> • 13 209,90 \$ • 7 270,77 \$ au CISSS • 5 939,13 \$ 	• 0 \$	• 0 \$	• 0 \$	• 0 \$



La cible est d'accroître les connaissances en lien avec l'itinérance et/ou la dépendance.



Les indicateurs sont le nombre de livres achetés et le nombre d'intervenants qui ont suivi des formations pertinentes.



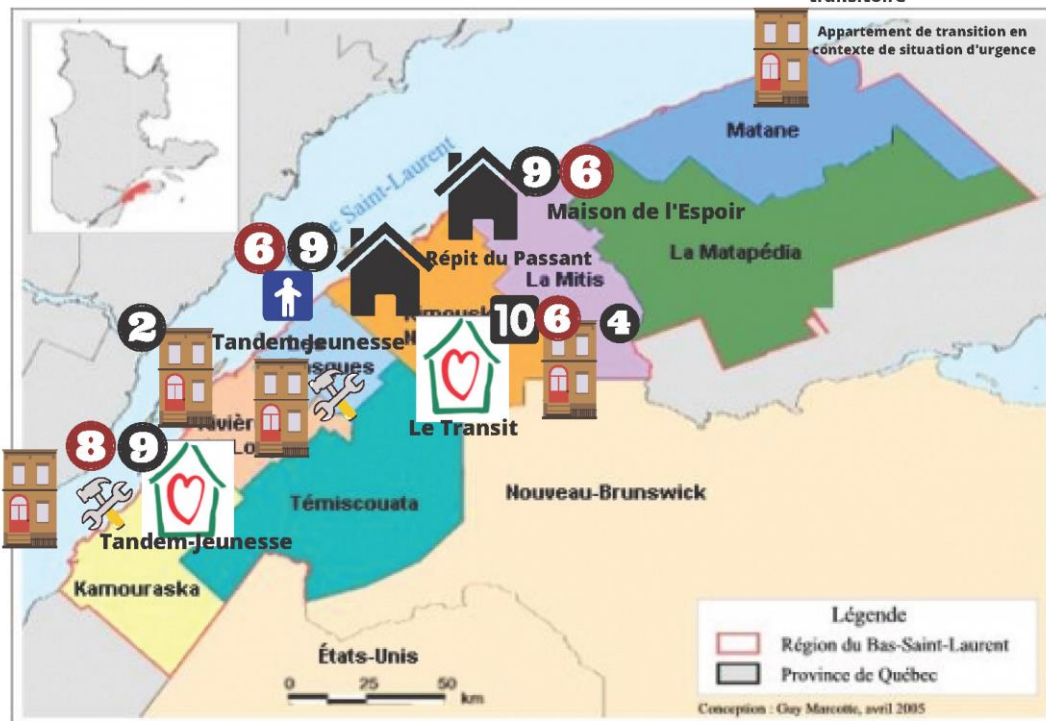
Lister les formations pertinentes et prioritaires à déployer en matière d'itinérance et dépendance.



CARTOGRAPHIE

Région du Bas-Saint-Laurent

37 lits
26 lits
7 chambres en appartement supervisé ou transitoire
2 appartements à venir



Légende



Auberge du coeur



Appartement supervisé ou de transition



Maison d'hébergement



Projet en cours



Hommes seulement



Nombre de lits temps de COVID



Nombre de lits temps habituel

PAII 2021-2026

Tableau résumé

CISSS du Bas-Saint-Laurent

Mesures	CISSS BSL	Organismes communautaires	Somme	Commentaires
Mesure 1.1	128 367\$	0\$	128 367\$	Programme PQJ
Mesure 3.1	767 700\$	0\$	767 700\$	Intervenants urgences hospitalières
Mesure 5.3	502 100\$	0\$	502 100\$	Équipe DPSMD
Mesure 6.1	0\$	576 500\$	576 500\$	60% consolidation et 40% appel de propositions O.C.
Mesure 6.3	200 000\$	225 200\$	425 200\$	Travail de rue + intervenants du CISSS
Mesure 12.1	7 270.77\$	5 939.13\$	13 209.90\$	Formations CISSS et OC
Total	1 587 417.97\$	807 639.13\$	2 395 057.10\$	

Source : DPSMD, CISSSBSL

Credit photo: Luc Marquis/MRC la Milie

DPSMD, CISSSBSL, Avril 2022

CONCLUSION

À la lumière du portrait régional de l'itinérance au Bas-Saint-Laurent, du portrait des ressources impliquées auprès de cette population, des besoins et des principaux enjeux soulevés, il fut possible de dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre dans la région.

Plus précisément, le présent *Plan d'action régional et communautaire intégré* avait notamment comme objectif de présenter le plan d'investissement des sommes relatives au *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, tout en s'assurant que celui-ci tient compte des besoins régionaux. C'est ainsi dans une logique d'offrir des soins et services de qualité aux personnes en situation de grande précarité que le plan d'investissement a été réfléchi. Les pistes d'action identifiées nous semblent prometteuses et nous avons la conviction qu'elles permettront de prévenir le passage à la rue des individus, en plus de permettre l'amélioration des conditions de vie des personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance. Permettons-nous de mettre nos expertises en commun et d'agir ensemble sur ce phénomène peu visible dans nos rues, mais bien présent dans nos milieux.

Pour déployer ces actions, le Bas-Saint-Laurent peut non seulement compter sur des investissements sans précédent en matière d'itinérance, mais également sur la mobilisation et l'engagement des principaux acteurs-clés impliqués dans la lutte de ce phénomène. L'itinérance est l'affaire de tous et chaque geste compte.

C'est en tout respect de notre réalité régionale et des moyens dont nous disposons que nous devons offrir à chaque personne sans domicile un chez-soi, **SON** chez-soi.

ANNEXE 1 – DÉFINITIONS

La définition de l'itinérance actuellement utilisée au Québec a été proposée par un groupe de travail interministériel dans le cadre de l'élaboration de *la Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble, pour éviter la rue et en sortir* (Gouvernement du Québec, 2014) et se définit comme suit⁸ :

« Les situations d'itinérance **chronique** sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants.

L'itinérance **cyclique** fait référence à la situation des personnes qui alternent entre un logement et la rue dans la rue. Elle se traduit par une répétition, plus ou moins régulière, des situations d'itinérance dans leur vie.

L'itinérance dite **situationnelle** fait référence à la situation des personnes qui, momentanément en difficulté, sont sans logement, sans chez-soi. Ces situations sont les moins visibles et se distinguent par le fait qu'après un épisode passé sans-abri, ces personnes parviennent à se reloger et à établir de nouveaux contacts sociaux. Ce type d'itinérance serait le plus répandu. »

⁸ Institut de la statistique du Québec. *Itinérance cachée : définitions et mesures. Québec et à l'international, 2020*, page 23. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/itinérance-cachee-definITIONS-et-mesures-au-quebec-et-a-linternational.pdf>

ANNEXE 2 – PLAN D’ACTION RÉGIONAL

Objectif A : Transmettre de l’information en lien avec l’hébergement et le logement
A.1 Demeurer à l’affût des opportunités de développement (soutien financier, appels d’offres) et faire connaître celles-ci aux partenaires concernés.
A.2 Faire circuler l’information en lien avec les services et les projets de développement à venir et ceux en cours dans la région pour un meilleur arrimage.
A.3 Documenter et diffuser les types de programmes d’aide financière disponibles en matière d’hébergement et leur application sur le terrain (ex. : Accès-Logis).
Objectif B : Outiller et soutenir les milieux d’hébergement (ressources communautaires d’hébergement, propriétaires d’immeubles, etc.)
B.1 Informer, sensibiliser et outiller les propriétaires aux besoins et aux manifestations cliniques de certaines problématiques (ex. : conférences, ateliers, etc.), spécifiques aux propriétaires.
B.2 Informer les propriétaires des services offerts par Info-Social et l’Escouade 24/7 pour une meilleure connaissance de ces services et de leur modalité d’accès aux partenaires du milieu qui entrent en contact avec les propriétaires (ex. : document écrit, rencontre avec groupe ciblé).
B.3 Sensibiliser les gestionnaires et intervenants à l’importance de faire connaître l’intervenant-ressource aux propriétaires d’immeubles à logement, notamment lorsque l’usager présente des difficultés d’ordre psychosocial.
B.4 Élaborer et diffuser un modèle permettant d’établir une entente entre la personne, l’intervenant-ressource et son propriétaire.
B.5 Sensibiliser les directions cliniques du CISSS à l’importance d’offrir du soutien-conseil et de l’accompagnement à la personne, notamment lorsqu’elle est hébergée dans une ressource communautaire.
Objectif C : Améliorer l’accès et la fluidité aux soins et services
C.1 Explorer avec les partenaires les possibilités d’assouplissement des règles et critères d’admission pour les personnes en besoin particulier (partage de logement, accès au chèque d’aide financière de derniers recours, contribution parentale, etc.).
C.2 Sensibiliser à l’importance d’effectuer des références personnalisées pour faciliter la transition.
C.3 Identifier et faire connaître l’intervenant-ressource au partenaire auquel on fait la référence (pour du soutien-conseil).
C.4 Réaliser un plan de services individualisé (PSI) ou un plan de services individualisé intersectoriel (PSII) lorsque requis.
C.5 Sensibiliser l’ensemble des intervenants à l’importance de faire signer l’autorisation de divulgation d’information le plus tôt possible dans la démarche.
C.6 Présenter l’offre de service, les critères d’accès, les portes d’entrée du CISSS et les intervenants ayant un mandat spécifique (désigné, répondant, liaison, etc.).
C.7 Élaborer, convenir et appliquer des modalités d’organisation des services et de l’accompagnement des personnes en situation d’itinérance et à risque de le devenir.

D. Favoriser une accessibilité universelle
D.1 Sensibiliser les partenaires à l'importance d'offrir un accès universel (ex. : communiqué, courriel, etc.).
D.2 Mettre à jour le répertoire national des ressources (Info-Santé/Info-Social) au regard de l'accessibilité universelle.
D.3 Faire connaître les opportunités financières visant l'adaptation des milieux.
E. Faciliter l'accès au transport (collectif, adapté, etc.)
E.1 Répertorier l'offre de transport (incluant les offres de transport alternatif) actuelle au Bas-Saint-Laurent et partager celle-ci aux partenaires.
E.2 Sensibiliser les partenaires à l'importance d'arrimer l'horaire des services et celui du transport lorsque possible (ex.: modifier l'horaire d'un programme ou d'un groupe de soutien).
F. Favoriser une meilleure connaissance du phénomène de l'itinérance ou de problématiques associées
F.1 Cibler les moyens pour sensibiliser les gestionnaires et intervenants des ressources concernant : Loi sur les bons samaritains, Loi P38.001, Loi sur la protection des renseignements personnels.
F.2 Réaliser un plan de communication pour partager le plan communautaire et les documents d'appui (ex.: cadre de référence, politique, etc.).
F.3 Soutenir (faire la promotion) les initiatives de sensibilisation en lien avec l'itinérance.
F.4 Former des intervenants à l'utilisation des outils de repérage et d'évaluation de l'instabilité résidentielle.
F.5 Diffuser le guide de bonnes pratiques auprès de l'ensemble des personnes concernées au sein du CISSS.
F.6 Former des intervenants désignés sur les bonnes pratiques en itinérance.

ANNEXE 3 – RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE, POPULATION TOTALE, 2022

Groupe d'âge	La Matapédia		La Matanie		La Mitis		Rimouski-Neigette		Les Basques		Rivière-du-Loup		Témiscouata		Kamouraska		Bas-Saint-Laurent		Québec	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
0 - 17 ans	2 902	16,6	2 984	14,5	3 363	18,8	9 556	16,5	1 249	14,6	6 243	17,7	2 930	15,3	3 442	16,5	32 513	16,4	1 622 290	18,7
18 - 64 ans	9 558	54,6	11 049	53,6	9 761	54,5	32 545	56,2	4 331	50,8	19 702	56,0	10 197	53,2	11 218	53,9	108 367	54,8	5 244 218	60,4
65 ans et +	5 037	28,8	6 595	32,0	4 948	27,6	15 803	27,3	2 950	34,6	9 262	26,3	6 031	31,5	6 162	29,6	56 783	28,7	1 810 700	20,9

Démographie : Projections 2022

Source : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2021 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2020-2066.

Note : Le nombre peut différer du total en raison de l'arrondissement des données.

Population des 65 ans et + par région administrative, 2022

Région administrative	65 ans et + Nombre (nbre)	Total population (nbre)	% 65 ans et +
Bas-Saint-Laurent	56 783	197 663	28,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27 751	90 895	30,5
Le Québec	1 810 700	8 677 208	20,9

Source : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2021 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2020-2066.

Note : Le nombre peut différer du total en raison de l'arrondissement des données.

ANNEXE 4 – RÉPARTITION SELON LE SEXE, POPULATION TOTALE, 2022

Nombre (nbre)	La Matapédia	La Matanie	La Mitis	Rimouski-Neigette	Les Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	Québec
Hommes	8 930	10 403	9 093	28 362	4 372	17 561	9 795	10 594	99 112	4 339 771
Femmes	8 567	10 225	8 824	29 542	4 158	17 646	9 363	10 228	98 551	4 337 437
Total	17 497	20 628	17 917	57 904	8 530	35 207	19 158	20 822	197 663	8 677 208

Démographie : Projections 2022

Source : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2021 des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041. Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

Source : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2021 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2020-2066.

ANNEXE 5 – INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES

Scolarisation

Indicateurs	Bas-Saint-Laurent	Québec
Proportion de personnes sans diplôme secondaire (2016)		
15 ans et plus	23,9 %	19,9 %
25 – 64 ans	16,3 %	13,3 %
Taux annuel d'élèves sortant sans diplôme ni qualification au secondaire (2016-2017)	8,7 %	13,1 %
Proportion de jeunes ayant fait l'objet d'une intervention en vertu de la LSJPA, jeunes 12-17 ans (2016 – 2017)	2,5 %	2,2 %
Prévalence des troubles mentaux pour la population d'un an et plus (SISMACQ, 2019-2020)		
15 – 19 ans	(+) 18,2 %	13,0 %
20 – 24 ans	(+) 13,2 %	9,8 %
Proportion de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi (Recensement, 2016)	53,3 %	59,5 %
Adultes prestataires des programmes d'assistance sociale (18-64 ans) (MTESS, 2017)	5,8 %	4,8 %
Personnes de 65 ans et plus recevant le supplément de revenu garanti (SRG) (2016)	45,7 %	36,2 %
Adultes prestataires de l'assurance-emploi (15 ans et plus) (juillet 2021)	5,8 %	4,9 %
Personnes à faible revenu fondé sur la Mesure de faible revenu après impôt (Recensement, 2016)	15,7 %	14,6 %

(+) Valeur significativement plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 1 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement 2016. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), Indicateur de l'éducation. CISSS, Direction de la protection de la jeunesse.

Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2019-2020.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), Statistiques mensuelles des trois programmes d'assistance sociale, 2017.

Statistique Canada. Tableau 14-10-0014-01 Prestataires d'assurance-emploi par division de recensement, données mensuelles non désaisonnalisées.

Revenu/pauvreté

Indicateurs	Bas-Saint-Laurent	Québec
Plus bas salaire horaire	Le salaire minimum enregistré (en mai 2018) est de 12,00 \$/heure pour le taux général et de 9,80 \$/heure pour le taux avec pourboire ¹	
Revenu médian d'emploi des femmes 15 ans et plus (Recensement, 2016)	23 971 \$	27 219 \$
Revenu médian d'emploi des hommes 15 ans et plus (Recensement, 2016)	31 546 \$	35 627 \$
Revenu moyen disponible par habitant (2016) ^p	25 203 \$	27 723 \$
% des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu à leur logement (Recensement, 2016)	15,3 %	21 %

¹ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. <https://www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/salaire/index.html>.

P : Données provisoires.

Sources : Statistique Canada, Recensement 2016.

Institut de la statistique du Québec, 2018. Revenu disponible et ses composantes par habitant, régions administratives, RMR, MRC, Québec.

Type de famille/ménage

Indicateurs	Bas-Saint-Laurent	Québec
Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en 2022 (ISQ, 2021)	56 783	1 810 700
Proportion de familles monoparentales (Recensement, 2016) ¹	13,0 %	16,6 %
Proportion de personnes, séparées, divorcées ou veuves (Recensement, 2016)	14,8 %	14,4 %
Ménages composés d'une seule personne (Recensement, 2016)	35,0 %	33,3 %
Familles avec conjoint et avec enfants (Recensement, 2016) ¹	34,7 %	40,2 %

¹ : Dénominateur utilisé (total des familles de recensement dans les ménages privés).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2021 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2020-2066. Statistique Canada, Recensement 2016.

Logement

Indicateurs	Bas-Saint-Laurent	Québec
Frais de logement mensuels médians (logements occupés par un ménage locataire) (Recensement, 2016)	557 \$	720 \$
Proportion des ménages locataires dans un logement subventionné (Recensement, 2016)	14,2 %	9,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2016.

Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables

Caractéristiques du logement	Bas-Saint-Laurent			Québec		
	2017	2020	Écart (%)	2017	2020	Écart (%)
Habitat à loyer modique (HLM) ¹	2 973	2 973	=	74 250	74 328	+ 0,1 %
Programme de supplément au loyer (PSL) ²	1 122	1 227	+ 9,4 %	31 393	34 709	+ 10,6 %
Programme de Logement abordable Québec (LAQ) ³	30	30	=	8 563	8 563	+ 0,1 %
Habitations sociales et communautaires du programme AccèsLogis Québec (ACL) ³	1 200	1 279	+ 6,6 %	31 433	34 986	+ 11,3 %

1. Nombre annuel de logements.

2. Nombre de ménages aidés annuellement.

3. Cumulatif des logements livrés depuis le début du programme.

r : Données révisées.

La SHQ n'intervient pas sur les réserves indiennes ni sur le territoire Cris et le village Naskapis (Kawawachikamac).

Source : Société d'habitation du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_02.pdf.

Réfugiés

Territoire	Réfugiés	Territoire	Réfugiés
La Matapédia	0	Rivière-du-Loup	45
La Matanie	0	Témiscouata	0
La Mitis	10	Kamouraska	10
Rimouski-Neigette	35	Les Basques	0
Bas-Saint-Laurent : 110			
Au Québec : 146 295			

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Note : Le nombre peut différer du total en raison de l'arrondissement des données.

Santé

Indicateurs	Bas-Saint-Laurent	Québec
Proportion de la population ayant un niveau élevé à l'échelle de détresse psychologique, 15 ans et plus (2014-2015), vivant seule dans leur ménage	26,6 %	28,3 %
Taux de mortalité par suicide (pour 100 000 personnes) (2014 à 2018)	14,7	13,5
Proportion de la population (12 ans et +) présentant une consommation abusive d'alcool (5 consommations chez les hommes et 4 consommations chez les femmes, au cours de la même occasion, 12 fois ou plus pendant l'année ayant précédé l'enquête) (2017-2018)	18,8 %	22 %
Proportion de consommateurs de drogues au cours des 12 derniers mois, 15 ans et plus (2014-2015) ¹	(-) 10,4 %	16,8 %
Proportion de la population de 12 ans et plus dont le ménage a connu une insécurité alimentaire (2003) ¹	12,4 %	13,1 %

1. Test de comparaison réalisé avec les valeurs ajustées selon l'âge, mais valeurs brutes présentées.

(-); (+) : Valeur significativement différente (plus faible, plus élevée) que celle du reste du Québec, au seuil de 5 %.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Fichier des décès, Estimation et projections démographiques. MSSS, Estimations et projections démographiques, produit électronique (1981-1995 : version avril 2012, 1996-2041 : version septembre 2021).

Statistique Canada, Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC), 2003 et 2017-2018

ANNEXE 5 (SUITE)

Niveau de scolarité : Aucun diplôme d'études secondaires (2011 et 2016)

	Année	La Matapédia	La Matanie	La Mitis	Rimouski-Neigette	Les Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	Québec
15 ans et plus	2011	32,1 %	30,1 %	31,2 %	19,1 %	34,4 %	24,7 %	36,4 %	28,3 %	25,6 %	22,2 %
	2016	29,0 %	27,6 %	28,0 %	16,3 %	28,6 %	21,8 %	31,9 %	26,0 %	23,9 %	19,9 %
25 à 64 ans	2011	23,0 %	21,0 %	23,7 %	11,6 %	26,0 %	16,7 %	28,5 %	20,2 %	19,0 %	14,8 %
	2016	20,9 %	19,9 %	20,0 %	10,1 %	19,9 %	14,4 %	24,4 %	16,8 %	16,3 %	13,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011 et 2016.

Mesure du faible revenu (2016)

Personnes à faible revenu fondé sur la Mesure de faible revenu après impôt (Recensement, 2016)	La Matapédia	La Matanie	La Mitis	Rimouski-Neigette	Les Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	Québec
	20,2 %	18,7 %	18,8 %	13,3 %	20,7 %	12,9 %	17,4 %	13,5 %	15,7 %	14,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2016.

Programme d'assistance sociale (mars 2017 et mars 2021)

		La Matapédia	La Matanie	La Mitis	Rimouski-Neigette	Les Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	Québec
Adultes prestataires des programmes d'assistance sociale (18-64 ans)	Mars 2017	8,2 %	8,9 %	10,1 %	6,0 %	7,7 %	6,1 %	8,0 %	5,6 %	7,1 %	6,5 %
	Mars 2021	6,8 %	6,9 %	8,9 %	4,9 %	6,8 %	4,6 %	6,7 %	4,3 %	5,8 %	4,8 %

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), Statistiques mensuelles des trois programmes d'assistance sociale.

Assurance-emploi (juillet 2017 et juillet 2021)

		La Matapédia	La Matanie	La Mitis	Rimouski-Neigette	Les Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	Québec
Adultes prestataires de l'assurance-emploi (15 ans et plus)	Juillet 2017	5,0 %	4,5 %	3,1 %	2,7 %	2,8 %	2,5 %	4,7 %	2,1 %	3,3 %	1,9 %
	Juillet 2021	7,1 %	6,7 %	6,0 %	5,3 %	5,9 %	4,9 %	7,0 %	4,9 %	5,8 %	4,9 %

Sources : Statistique Canada. Tableau 14-10-0323-01 Prestataires d'assurance-emploi par division de recensement, données mensuelles non désaisonnalisées
Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Troubles mentaux (2011-2012, 2015-2016 et 2019-2020)

		2011-2012		2015-2016		2019-2020	
		Bas-Saint-Laurent	Québec	Bas-Saint-Laurent	Québec	Bas-Saint-Laurent	Québec
Prévalence des troubles mentaux pour la population d'un an et plus (SISMACQ)	1-17 ans	(+) 11,5 %	9,1 %	(+) 15,9 %	10,8 %	(+) 14 %	9,9 %
	18-64 ans	(+) 12,9 %	11,8 %	(+) 13,4 %	11,5 %	(+) 12,8 %	10,4 %
	65 ans et +	(-) 12,8 %	14,6 %	13,3 %	13,7 %	(+) 11,8 %	11,3 %

(+); (-) : Valeur significativement différente (plus élevée, plus faible) que celle du reste du Québec, au seuil de 1 %.

Sources : Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ).
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

ANNEXE 6 – DONNÉES - RESSOURCES DU MILIEU

Indicateurs	Ressource	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<p>Statistiques du Bilan-Faim des Moissons qui comprend le nombre de personnes différentes qui sont venues aux Moissons au cours du mois de mars.</p> <p>*À noter que le mois de mars est représentatif des autres mois de l'année. On peut multiplier par le nombre 12 pour obtenir une moyenne annuelle.</p>	Moisson Rimouski-Neigette	2 201 personnes	2 410 personnes	3 510 personnes
	Moisson Kamouraska (MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques)	1 477 personnes	1 707 personnes	4 843 personnes
	Moisson Mitis	871 personnes	931 personnes	1 413 personnes
	Moisson Vallée Matapédia	406 personnes	377 personnes	673 personnes
<p>Les prestations émises par les Centres locaux d'emploi et les bureaux de Services Québec, sur autorisation du gestionnaire, dans chacune des MRC de la région du Bas-Saint-Laurent.</p> <p>* À noter que ces données sont issues du système d'information et reflètent un aperçu de cette situation, mais ne sont validées par aucune autre source. Aussi, ces données sont répertoriées par année civile.</p>	Direction régionale de Services Québec du Bas-Saint-Laurent	11 individus	10 individus	12 individus
Programme de qualification jeunesse (PQJ)	CISSS du Bas-Saint-Laurent, Direction de la protection de la jeunesse	Environ 40 jeunes accompagnés annuellement		

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent, 2022.*

BIBLIOGRAPHIE

- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Direction de la protection de la jeunesse. *Rapport annuel de gestion, 2017*.
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Direction de la Santé publique. *Plan d'action régional de la santé publique 2016-2020 : Pour améliorer la santé et le bien-être des Bas-Laurentiens*. 2020. Repéré à https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/plan_action-regional-sante-publique_16-20_0.pdf
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Plan communautaire pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir au Bas-Saint-Laurent*. 2022. Repéré à https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/plan_communautaire_pi_bsl_2020-10-14_0.pdf
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Rapport annuel de gestion 2016-2017*, 2017. Repéré à https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/version_finale_-_06-10-2017.pdf
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Recrutement médical – omnipratique*, 2019. Repéré à <https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/recrutement-medical/omnipratique>
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. *Salaire et paie*, 2022. Repéré à <https://www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/salaire/index.html>.
- Gouvernement du Canada. *Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019- 2024*, 2021. Repéré à <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinerance/programme-vers-un-chez-soi/>
- Gouvernement du Québec. *L'itinérance au Québec – Cadre de référence*, 2008. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-846-01.pdf>
- Guilbault, J. *La rareté des logements s'intensifie au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie*. Radio-Canada, 2022. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1863385/inoccupation-penurie-appartement-manque-rimouski-riviere-loup-gaspe> (consulté le 12 avril 2022).
- Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015*, 2016.
- Institut de la statistique du Québec. *Itinérance cachée : définitions et mesures. Québec et à l'international*, 2020, page 23. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/itinerance-cachee-definitions-et-mesures-au-quebec-et-a-linternational.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. *Mise à jour 2021 des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041*, 2021.
- Institut de la statistique du Québec. *Mise à jour 2021 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2020-2066*, 2021.
- Institut de la statistique du Québec. *Occupation et vitalité du territoire*, 2020. Repéré à http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_02.pdf

- Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*, 2021.
- Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*, 2022.
- Institut de la statistique du Québec. *Revenu disponible et ses composantes par habitant, régions administratives, RMR, MRC, Québec*, 2018.
- Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, *Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022)*, 2022. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.
- Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Économie et de l'Innovation. *Occupation du territoire*, 2022. Repéré à <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/bas-saint-laurent/portrait-regional/occupation-du-territoire/>
- Institut national de santé publique du Québec. *Prévalence des troubles mentaux pour la population d'un an et plus*. Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2021.
- Maison de l'Espoir. *Rapport annuel 2020-2021*, 2021.
McAll, Christopher. *Synthèse des principaux enjeux et défis soulevés lors du premier Colloque national en itinérance*, 2017. Repéré à https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/mcall_christopher_synthese_colloque_national_en_itinerance.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Ensemble pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance*, 2014. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Fichier des décès, Estimation et projections démographiques*, produit électronique (1981-1995 : version avril 2012, 1996-2041 : version septembre 2021), 2021.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *L'itinérance au Québec : Premier portrait*, 2014. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance - Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, 2014. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif*, 2022. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003301/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Plan d'action régional et communautaire intégré*, 2019. [document d'orientation]
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *S'allier devant l'itinérance – Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2021*, 2021. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*, 2018. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secondaire*, 2017.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Statistiques mensuelles des trois programmes d'assistance sociale*, 2017.
- Office municipal d'habitation de Québec et Clés en Mains. *Prévenir l'instabilité résidentielle en logement social*, 2017. Repéré à https://www.omhq.qc.ca/images/Intranet/Documents/Rapport-Synthese_Cles_en_main_OMHQ-14-04-2017.pdf
- Répît du Passant. *Rapport d'activités 2020-2021*, 2021.
- Roy, Shirley et Roch Hurtubise, eds. *L'itinérance en questions*. 1st ed. Presses de l'Université du Québec, 2007. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/j.ctv18phb30>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Enquête sur les logements locatifs, centres urbains : taux d'inoccupation*, 2022. Numéro octobre 2021.
- Statistique Canada. *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC), 2003 et 2017-2018*, 2020.
- Statistique Canada. *Recensement 2016*, 2017.
- Statistique Canada. *Tableau 14-10-0014-01 - Prestataires d'assurance-emploi par division de recensement, données mensuelles non désaisonnalisées*, 2019.
- Statistique Canada. *Tableau 14-10-0323-01 - Prestataires d'assurance-emploi par division de recensement, données mensuelles non désaisonnalisées*, 2022.
- *Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2019-2020*, 2020.
- Tandem-Jeunesse. *Rapport annuel 2020-2021*, 2021.
- Transit. *Rapport d'activités pour l'année 2020-2021*, 2021.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent**

Québec 